



Bretagne rurale et urbaine  
pour un développement  
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel  
evit an diorren padus



## ► Plerguer (35)

# La commune agrandit et réaménage son cimetière pour une gestion «0 phyto»

Appuyée par un architecte, la municipalité a réalisé le réaménagement et l'extension de son cimetière. Qualité paysagère, accessibilité, zéro pesticides et entretien limité sont autant d'objectifs auxquels répond aujourd'hui ce nouvel espace...

Située dans l'arrière-pays de Saint-Malo et de la baie du Mont Saint-Michel, Plerguer bénéficie d'une situation géographique attractive, en témoigne l'augmentation régulière de sa population pour atteindre aujourd'hui 2 500 habitants. Dès l'arrivée de la nouvelle équipe municipale en 2014, les nouveaux élus prennent une mesure forte avec l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires sur la commune.

### ↗ Une réglementation qui évolue

Au 1er janvier 2017, les collectivités ont pour obligation d'abandonner définitivement l'usage des pesticides « pour l'entretien des espaces verts, voiries, promenades et forêts, ouverts au public ». Les cimetières et les terrains de foot ne sont pas en principe concernés par la Loi, sauf s'il s'agit d'un espace ouvert et multi-usage (terrain de foot qui accueilleraient par exemple une fête communale) ou d'un espace de promenade. Plerguer a pris les devants en abandonnant totalement l'usage des pesticides dans son cimetière.

### ↗ Le cimetière existant saturé et très minéral

Le minéral était omniprésent dans le cimetière existant : clôtures en béton et allées gravillonnées qui représentaient un entretien important « réalisé à la binette ». De plus, par manque de place, la mairie ne pouvait plus répondre aux demandes de concessions.



Cimetière avant réaménagement



Cimetière aujourd'hui

### ↗ Le choix d'une nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre

Devant ce constat, la nouvelle équipe travaille sur un projet de réaménagement global du cimetière existant sur 5 400 m<sup>2</sup> et de son extension sur une surface de 2 700 m<sup>2</sup>. « Nous avons décidé de faire tout d'un coup plutôt que de répondre au coup par coup » insiste Jean-Luc Beaudoin, maire.

La municipalité définit ses objectifs (voir encadré) et choisit de rompre le contrat que leurs prédécesseurs avaient passé avec un géomètre.

Une nouvelle consultation est lancée en 2015 : « nous souhaitons travailler avec une maîtrise d'œuvre sensibilisée » se rappelle Karine Norris-Ollivier, adjointe à l'urbanisme et à l'environnement.

### Des enjeux pré-définis

Les objectifs de la mairie étaient inscrits dans les engagements de campagne lors des élections :

- Améliorer la qualité paysagère : faire en sorte que le végétal ne soit plus une contrainte mais un atout pour ce lieu public
- Simplifier l'entretien, supprimer le ravinement des allées, améliorer l'infiltration de l'eau pluviale
- Ne pas avoir de recours aux produits phytosanitaires
- Permettre l'accessibilité aux PMR et aux véhicules de pompes funèbres.

La population a été associée au projet lors d'une réunion publique dédiée, au stade de l'avant-projet. Des rencontres ont également eu lieu avec les riverains. ■

La municipalité retiendra la proposition de l'architecte Roch de Crevoisier associé à l'agence Quarta.

## ➤ La restructuration de l'existant

Différents matériaux ont été apposés selon les espaces :

- Les allées principales ont été réaménagées en enrobé pour faciliter l'accès des véhicules, avec certaines portions réalisées en pavés et joints engazonnés.

- Les allées secondaires sont en terre-pierre engazonné (la structure a été reprise sur 20 cm), revêtement sur lequel on peut marcher, rouler, et qui permet l'infiltration de l'eau pluviale.

- Des plantations sont réalisées le long des murs d'enceinte pour végétaliser les clôtures béton et faciliter l'entretien.

- Entre les tombes, un béton poreux de 10 cm d'épaisseur a été mis en oeuvre, favorisant l'infiltration de l'eau tout en limitant la pousse des adventices. Il est recouvert d'une couche de gravillons, « qui ont été récupérés, lavés puis stockés avant d'être ré-installés ».

Le terre-pierre est séparé de ces espaces gravillonnés par des voliges en bois douglas : « ce sont des espaces où le travail est chirurgical et doit être fait à la main » explique l'élue.



Gestion fine des espaces entre-tombes



Des matériaux au sols variés



Construction d'un abri et de sanitaires

“ Nous avons fait de l'environnement et du développement durable une priorité de notre programme, dès le lendemain de notre élection, nous avons stoppé l'utilisation de produits phytosanitaires ”



Jean-Luc Beaudoin, Maire.

## ➤ Une extension avec des espaces dédiés

L'extension a été pensée dans le même esprit de végétalisation de l'espace pour faciliter sa gestion. Différents espaces spécifiques ont été réalisés : jardin du souvenir, lieu de dispersion des cendres, espace cinéraire, carré militaire, abri en cas de pluie... En attendant d'être occupé, l'espace dédié aux futures concessions a été planté en jachère fleurie (cf photo ci-dessous). La mairie en a profité pour établir un règlement intérieur spécifique au cimetière avec différents types d'espaces : concessions, espaces en pleine-terre... Il stipule par exemple que les semelles des futures concessions doivent se toucher et répondre à un dimensionnement standard (2,40 X 1,40 m).

## ➤ Retours d'usagers positifs

La municipalité a réalisé des plaquettes de communication, des annonces en bulletin municipal et une présentation en réunion publique. « La période des travaux a été difficile, on a beaucoup



La mairie a mis en place le tri sélectif, y compris pour les déchets compostables et inertes.

communiqué pour que les gens soient compréhensifs. Dans l'ensemble tout le monde s'y retrouve, c'est très bien perçu. La seule remarque portait sur le risque d'avoir les pieds mouillés avec la rosée » se rappelle l'élue.

## ➤ Un entretien facilité

« Avant on faisait tout à la main et à la binette, aujourd'hui c'est beaucoup mieux en confort de travail » explique l'agent technique. Le terre-pierre a été mis en oeuvre avec un gazon « à pousse lente » : « l'entretien sera normalement moins fréquent, nous attendons de voir comment cela évoluera dans le temps » précise l'élue.

Les marbriers auront deux points de vigilance : la giration sera un peu compliquée pour les véhicules les plus grands et ils devront replacer correctement le terre-pierre pour les quelques tombes s'ouvrant par l'avant.

## ➤ Eléments financiers

Allées en enrobé : 19,90 €/m<sup>2</sup>

Pavés engazonnés : 54 €/m<sup>2</sup>

Terre-pierre : 11,20 €/m<sup>2</sup>

Espaces entre-tombes : 340 €/m<sup>2</sup> ■

Dépenses HT	
Études : architecte, VRD	15 500 €
Travaux sur l'existant	127 500 €
Travaux extension + annexe	86 230 €
<b>TOTAL</b>	<b>229 230 €</b>
Recettes HT	
DETR	60 000 €
Fond parlementaire	5 000 €
FCTVA	32 000 €
Fonds propres	132 230 €
<b>TOTAL</b>	<b>229 230 €</b>

## CONTACT :

Jean Luc Beaudoin, maire / 02 99 58 91 27 / mairie.plerguer@wanadoo.fr

BRUDED est soutenu par :

